



CHARTRE

Adhérer à un club crée des droits mais aussi des devoirs.

S'engager en demandant sa licence est un geste responsable, que l'enfant partage avec ses parents.

Autoriser son enfant à la pratique d'un sport (le handball), c'est s'engager avec lui.

Entraîner :

- C'est dispenser son savoir-faire.

- C'est faire vivre un groupe sans distinguer celui qui brille de celui qui débute.

- C'est faire l'unité et donner l'esprit d'équipe.

- C'est créer la solidarité.

Ces quelques points, pour nous très importants, se traduisent par ces engagements que nous demandons à tous, parents et enfants de signer.

JOUEUR : J'ai signé ma licence, je m'engage :

- à participer activement aux entraînements comme aux matchs sauf cas de force majeure.
- à respecter les règles du jeu et tous ceux, arbitres, entraîneurs, dirigeants, qui sont en charge de les faire appliquer.
- à respecter mes partenaires comme mes adversaires.
- à mettre au service du groupe mes qualités sportives, physiques et morales.
- à ne pas perturber les entraînements et les rencontres par mon comportement.
- à partager la vie du club.
- Pour les Séniors : je m'engage à participer aux suivis arbitrage JA/ tenues de table de marque/ police de terrain

PARENTS : J'autorise mon fils ou ma fille à adhérer à Ciel31, je m'engage :

- à respecter son ou ses entraîneurs dans ses choix, ses options, ses décisions.
- à l'accompagner lors des rencontres officielles et amicales en déplacement et à l'encourager par une présence aux rencontres.
- à le laisser le plus souvent libre de participer aux rencontres, le samedi comme le dimanche.
- à respecter les décisions prises lors des matchs par les arbitres et entraîneurs
- à participer, à la vie du club notamment lors des matchs : tenues de table de marques et secrétaire de table
- à avertir au plus tôt l'éducateur ou le bureau de son absence.
- en cas de transport d'autres enfants pour se rendre sur le lieu des rencontres, à être titulaire du permis de conduire et à jour au niveau des assurances pour le véhicule utilisé.

Le Club se réserve le droit de décider de la prise en charge ou non, des sanctions financières disciplinaires infligées à un joueur/ entraîneur / parent.

Le respect de ces engagements, simples et de bons sens, sera le garant du bon comportement de tous. Pour que CIEL31 vive dans l'harmonie, la convivialité et le respect de chacun, nous nous devons d'être, joueurs, parents et dirigeants, responsables et solidaires.

A Escalquens le : _____

Le joueur
Nom Prénom / Signature

Les parents
Nom Prénom / Signature